

Direction des services techniques  
et de l'aménagement  
Services techniques  
Tél. 03 20 66 58 27  
Fax : 03 20 66 58 30

190111/BC/AB

**ARRETE N° ARR/2019/ST/024**

Nous, Maire de la Ville de HEM,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,  
Considérant que pour permettre des travaux d'extension de réseau électrique 42 rue du Général Leclerc à Hem, il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour réglementer ce secteur.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** A partir du 11 février 2019 et ce, jusqu'au 23 mars 2019, le stationnement sera interdit au droit des travaux à Hem.

**ARTICLE 2 :** A partir du 11 février 2019 et ce, jusqu'au 23 mars 2019, la circulation fera l'objet au droit du chantier d'une restriction par demi chaussée matérialisée par balises de type K16 et sera régulée par feux tricolores. La vitesse sera limitée à 30km/h. Les feux devront être mis en orange clignotant en dehors des horaires de chantier.

**ARTICLE 3 :** Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par l'entreprise Bouygues E&S – TPRE Agence Nord.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et la Police Municipale de la Commune de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix, à ILEO, à la Sté Esterra et à l'entreprise Bouygues E&S – TPRE Agence Nord – 100 rue Jean Perrin – 59932 LA CHAPELLE D'ARMENTIÈRES.

Fait à HEM, le

22 JAN. 2019



**Pour Le Maire de Hem  
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,  
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR